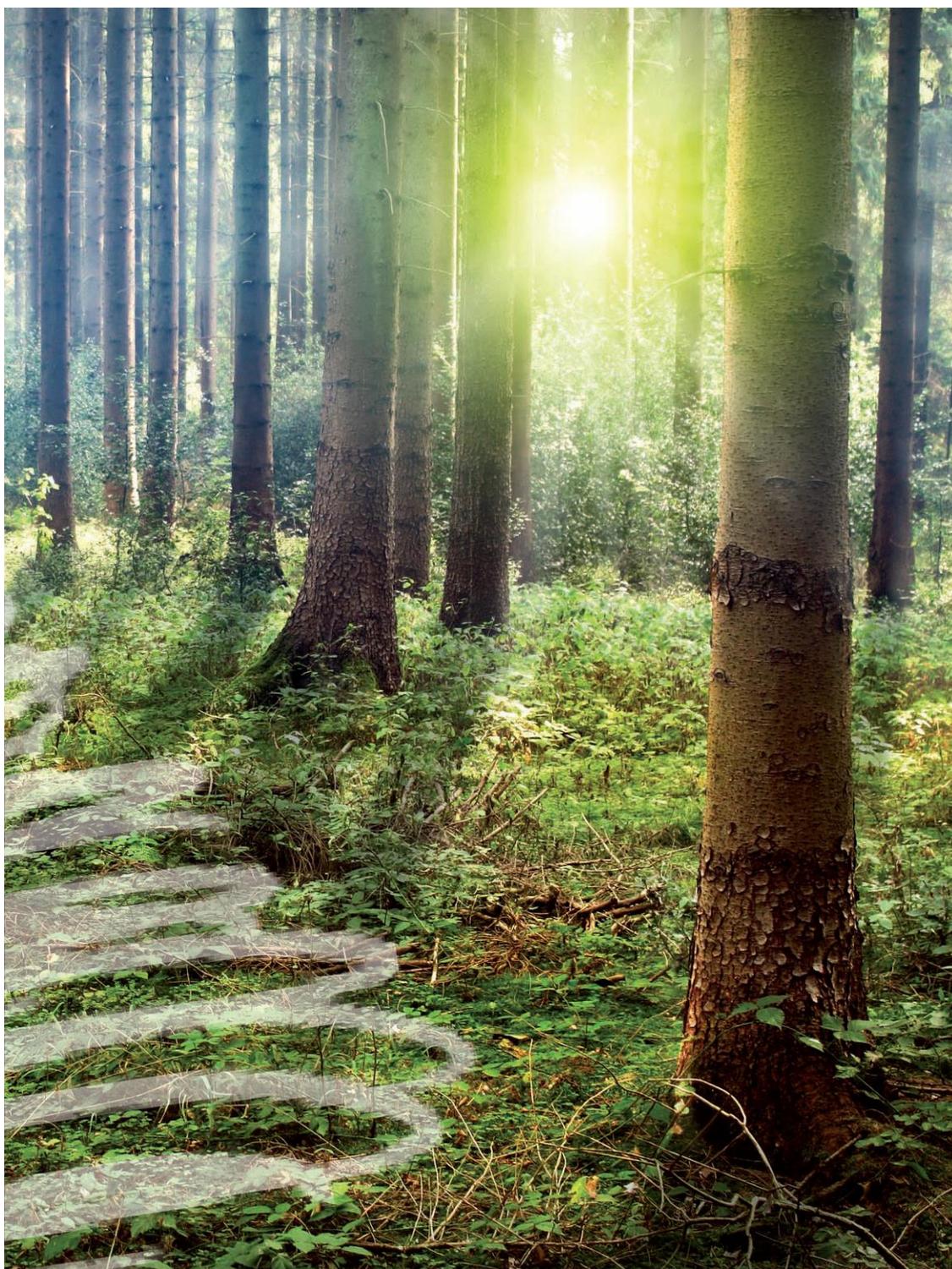


RAPPORT ANNUEL 2015



La Direction

Président :

Maurice Moulin

Directeurs Généraux Délégués :

José Brunet

Sandrine Moulin

Marie Laure Teyssier

Directeur Administratif et Financier :

Benjamin Dorte

S.A au capital de 3 690 405,60 €

RCS Le Puy en Velay : 433 122 637

Code Bourse ISIN FR0011033083

Siège social :

ZA de Ville

43 220 Dunières

moulinvest.com



Attestation de responsabilité

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Dunières, le 3 Décembre 2015

Maurice Moulin
Président

I. Commentaires sur l'activité de l'exercice 2014-2015

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 52,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2014/2015 contre 45,1 millions d'euros sur l'exercice précédent, ce qui représente une croissance organique de 16,8%.

Nouvelle phase de croissance du groupe qui s'appuie sur l'ensemble de ses pôles d'activité

L'activité Bois Construction connaît une progression marquée (+25,9%) qui traduit une première année de développement de ses filiales TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO spécialisées dans la mise en œuvre de projets de constructions en bois (CA 2015 : 5,3M€), ainsi qu'une politique commerciale offensive visant à prendre des parts de marché sur le segment des matériaux de construction.

L'activité Bois Energie profite également d'une bonne dynamique favorisée par un net rebond des ventes de granulés au 2nd semestre 2015. La hausse de la production d'électricité par cogénération reflète les optimisations techniques apportées à la chaudière sur l'exercice précédent.

Au sein du pôle Imprégnation, les ventes de poteaux destinés aux applications télécoms et d'électrification sont bien orientées (+14,1%) et témoignent du renforcement des partenariats existants avec les grands donneurs d'ordres historiques. Croissance également soutenue sur le segment des produits d'aménagement extérieur Découvert (+14,6%) qui concentre les efforts en matière de référencement et de représentation commerciale auprès des grandes enseignes ainsi que des professionnels de la viticulture, de l'arboriculture et de l'équestre.

Une rentabilité d'exploitation grevée par l'évolution relative des prix des sciages et de la matière première malgré une orientation favorable des activités Bois Energie

Le taux de marge brute moyen du Groupe s'établit à 47,7% au titre de l'exercice 2014-2015, en repli par rapport à l'exercice précédent (49,4% sur un exercice 2013-2014).

Cette diminution résulte principalement de l'évolution comparée des cours d'achat de la matière première et des prix des sciages dans un contexte de marché de la distribution de matériaux de construction toujours en berne, ainsi que de l'effet mix induit par la montée en puissance de l'activité de construction de bâtiments bois, activité à marge brute plus réduite. Cette dégradation a été partiellement compensée par la hausse des volumes de production en 1^{ère} transformation ainsi que par l'augmentation des volumes de ventes de granulés et des ventes de poteaux de ligne.

Les charges externes du Groupe ont atteint 10,8 millions d'euros sur la période (20,5% du chiffre d'affaires) en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (20,1% du chiffre d'affaires 2013-2014).

La masse salariale du Groupe représente quant à elle 14,0% du chiffre d'affaires sur l'exercice écoulé contre 14,5% sur 2013-2014.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi en repli à 1,9 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le taux de marge opérationnelle représente ainsi 3,5% du CA contre 5,0% sur 2013-2014.

Le résultat financier atteint quant à lui -1,2 millions d'euros sur l'exercice 2014-2015 contre -1,05 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel correspond essentiellement à la reprise de l'écart d'acquisition négatif pour 2,2 millions d'euros constaté lors de l'entrée dans le périmètre du Groupe des sociétés France Bois Imprégnés et Scierie de Sainte Agathe en 2013 ainsi qu'à la constatation d'une indemnité d'assurance.

Le résultat Groupe consolidé ressort ainsi à 2,9 millions d'euros au 31/08/2015 (idem 31/08/2014).

II. Comptes annuels consolidés au 31 août 2015

SOMMAIRE

1. Bilan	7
2. Compte de résultat	9
3. Tableau des flux de trésorerie	11
4. Tableau de variation des capitaux propres	12
5. Annexe aux comptes consolidés	13
5.1. Informations relatives à la Société	13
5.2. Faits significatifs	14
5.2.1. Analyse de la performance du groupe	14
5.2.2. Facteurs de risque	15
5.2.3. Perspectives 2016	16
5.3. Principes et méthodes comptables	16
5.3.1. Référentiel comptable	16
5.3.2. Changement de méthode	16
5.3.3. Estimation et hypothèses	17
5.3.4. Base de préparation des états financiers	17
5.3.5. Principes et méthodes de consolidation	17
5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation	17
5.3.7. Immobilisations incorporelles	18
5.3.8. Immobilisations corporelles	18
5.3.9. Immobilisations financières	18
5.3.10. Stocks	18
5.3.11. Créances et dettes	19
5.3.12. Actifs financiers	19
5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie	19
5.3.14. Subventions d'investissement	19
5.3.15. Avantages du personnel	19
5.3.16. Provisions	20
5.3.17. Passifs éventuels et litiges	20
5.3.18. Impôts	20
5.3.19. Reconnaissance des produits	21
5.3.20. Contrat de location et crédits baux	21
5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts	21
5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission	21
5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres	21
5.3.24. Résultat par action	21
5.4. Périmètre de consolidation	22
5.4.1. Liste des sociétés consolidées	22
5.4.2. Variation de périmètre	23
5.5. Bilan	23
5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	23
5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations	24
5.5.3. Stocks et en-cours	25

5.5.4.	Créances clients et autres créances	25
5.5.5.	Actifs financiers	26
5.5.6.	Trésorerie et équivalents trésorerie	26
5.5.7.	Capital et informations sur le capital	27
5.5.8.	Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net	27
5.5.9.	Provision pour engagement de retraite et autres provisions	29
5.5.10.	Litiges et passifs éventuels	29
5.5.11.	Dettes fournisseurs et autres dettes	30
5.6.	Compte de résultat	31
5.6.1.	Résultat d'exploitation	31
5.6.2.	Résultat financier	31
5.6.3.	Détail des charges et produits exceptionnels	32
5.7.	Autres informations	33
5.7.1.	Effectif du groupe	33
5.7.2.	Impôts	33
5.7.3.	Résultat net par action	34
5.7.4.	Parties liées	34
5.7.5.	Honoraires des commissaires aux comptes	34
5.7.6.	Rémunération des organes de direction	34
5.7.7.	Frais de recherche et développement	34
5.7.8.	Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels	34
5.7.9.	Ecart d'acquisition	35
5.7.10.	Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie.	37
5.8.	Information sectorielle	37
5.8.1.	Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€)	37
5.8.2.	Segmentation par secteur d'activité (K€)	37
5.8.2.1.	Ventilation du chiffre d'affaires par activité	37
5.8.2.2.	Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité	38
5.8.3.	Ventilation du résultat par zone géographique (K€)	38
5.9.	Engagements hors bilan	38
5.9.1.	Droit individuel à la formation	38
5.9.2.	Engagements financiers donnés et reçus	38

1. Bilan

ACTIF (En K €)	31/08/2015	31/08/2014
ECART D'ACQUISITION I		
Capital souscrit non appelé II		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement		
Frais de recherche et développement		
Concessions, brevets, droits similaires	63	80
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances, acomptes		1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains	4 948	4 705
Constructions	6 782	7 150
Installations techniques, matériel, outillage	21 541	23 156
Autres immobilisations corporelles	1 425	1 368
Immobilisations en cours	361	969
Avances et acomptes	7	109
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Titres de participation		
Actifs nets en cours de cession		
Participations par mise en équivalence		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	45	34
Prêts	155	150
Autres immobilisations financières	163	83
TOTAL III	35 490	37 805
STOCKS ET EN-COURS		
Matières premières, approvisionnements	9 101	9 141
En-cours de production de biens	99	130
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis	5 493	5 213
Marchandises	97	28
Avances, acomptes versés/commandes	10	4
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés	5 068	6 482
Actifs d'impôt différé	170	171
Autres créances	2 300	1 062
Capital souscrit et appelé, non versé		
DIVERS		
Valeurs mobilières de placement	121	29
Actions propres		
Disponibilités	1 914	1 303
COMPTES DE REGULARISATION		
Charges constatées d'avance	405	296
TOTAL IV	24 778	23 858
Charges à répartir sur plusieurs ex. V		
Primes de remboursement des obligations VI		
Ecart de conversion actif VII		
Ecart arrondi actif VIII		
TOTAL GENERAL (I à VIII)	60 268	61 663

PASSIF (en K €)	31/08/2015	31/08/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	3 690	3 690
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 591	7 591
Ecarts de réévaluation		
Ecart de réévaluation groupe		
Réserve légale	42	38
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	465	394
Réserve du groupe	6 450	3 588
Ecarts de conversion groupe		
Report à nouveau		
RESULTAT GROUPE	2 880	2 937
Subventions d'investissements		
Amortissements dérogatoires		
Autres provisions réglementées		
Titres en autocontrôle	-211	-193
TOTAL I	20 907	18 045
INTERETS MINORITAIRES		
Intérêts hors groupe	78	208
Ecarts de conversion hors groupe		
Résultat hors groupe	-7	50
TOTAL II	71	258
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL III		0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour acquisition de titres	1 078	3 234
Provisions pour risques	125	110
Provisions pour charges	1 138	1 268
Provisions pour passif d'impôt différé	761	614
TOTAL IV	3 102	5 226
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	15 112	17 158
Concours bancaires courants	1 573	665
Emprunts en crédit-bail	5 642	6 090
Emprunts et dettes financières divers	5	7
Passifs nets en cours de cession		
Avances et acomptes reçus/commandes en cours	124	64
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 460	8 804
Dettes fiscales et sociales	2 025	2 300
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	466	405
Autres dettes	601	272
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 180	2 369
TOTAL V	36 188	38 134
Ecart de conversion passif VI		
Ecart arrondi passif VII		
TOTAL GENERAL (I à VII)	60 268	61 663

2. Compte de résultat

RESULTAT (En K€)	31/08/2015	31/08/2014
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		
Ventes de marchandises France		17
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France	42 810	34 446
Production vendue de biens Export	6 547	7 341
Production vendue de services France	2 876	2 921
Production vendue de services Export	449	380
TOTAL I	52 682	45 105
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée	391	-96
Production immobilisée	111	113
Subventions d'exploitation	19	9
Reprises sur provisions, amortissements, transferts	325	791
Autres produits	5	3
TOTAL II	851	820
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	27 839	22 821
Variation de stock de MP et autres approvisionnements.	103	-107
Autres achats et charges externes	10 822	9 049
Impôts, taxes et versements assimilés	880	893
Salaires et traitements	5 253	4 696
Charges sociales	2 097	1 853
Dotations aux amortissements immobilisations	4 412	4 287
Dotations aux provisions immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	112	80
Dotations aux provisions risques et charges	58	36
Autres charges	93	54
TOTAL III	51 669	43 662
RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II-III)	1 864	2 263
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		

RESULTAT (En K€)	31/08/2015	31/08/2014
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres val. mob. et créances de l'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	12	31
Reprises sur provisions, transferts de charges		132
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de VMP		
Ecarts de conversion		
TOTAL IV	12	163
CHARGES FINANCIERES		
Dotation financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 199	1 219
Différences négatives de change		1
Charges nettes sur cessions de VMP		
Ecarts de conversion		
TOTAL V	1 199	1 220
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-1 187	-1 057
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	677	1 206
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	349	322
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	1 304	679
Reprises sur provisions, transferts de charges	2 386	2 240
TOTAL VI	4 039	3 241
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	316	243
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 170	793
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	74	166
TOTAL VII	1 560	1 202
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	2 479	2 039
Impôts dus sur les bénéfices	98	59
Impôts différés sur les bénéfices	148	199
TOTAL VIII	246	258
TOTAL DES PRODUITS	57 584	49 330
TOTAL DES CHARGES	54 674	46 343
Résultat des sociétés intégrées	2 910	2 987
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	37	
Résultat d'ensemble consolidé	2 873	2 987
Résultat groupe	2 880	2 937
Résultat hors groupe	-7	50
Résultat par action	0.9550	0.9795
Résultat courant par action	0.1440	0.2943

3. Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2015	31/08/2014
Résultat net des sociétés intégrées	2 873	2 987
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	1 907	1 782
- Variation des impôts différés	148	199
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-32	368
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	4 896	5 336
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-448	612
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 448	5 948
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-2 234	-6 894
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	1 194	425
Incidence des variations de périmètres	-217	2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 257	-6 467
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		-60
Emissions d'emprunts (+)	681	4 456
Remboursements d'emprunts (-)	-4 077	-3 822
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 396	574
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	-205	55
Trésorerie d'ouverture	667	612
Trésorerie de clôture	462	667
Ecart	0	0

4. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2012	3 690	7 591	37	3 070	-138	-73	14 177	215
Augmentation de capital (*)						-60	-60	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1	-139	138		0	
Résultat consolidé (part du groupe)					1 049		1 049	-10
Variation de périmètre								
Autres variations								
31-août-2013	3 690	7 591	38	2 931	1 049	-133	15 166	205

	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2013	3 690	7 591	38	2 931	1 049	-133	15 166	205
Augmentation de capital (*)						-58	-58	3
Affectation du résultat de l'exercice précédent				1 051	-1 049	-2	0	
Résultat consolidé (part du groupe)					2 937		2 937	50
Variation de périmètre								
Autres variations								
31-août-2014	3 690	7 591	38	3 982	2 937	-193	18 045	258

	Capital	Primes	Réserves légalés	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2014	3 690	7 591	38	3 982	2 937	-193	18 045	258
Augmentation de capital (*)						-18	-18	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			4	2 933	-2 937		0	
Résultat consolidé (part du groupe)					2 880		2 880	-7
Variation de périmètre								
Autres variations								-180
31-août-2015	3 690	7 591	42	6 915	2 880	-211	20 907	71

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

5. Annexe aux comptes consolidés

5.1. Informations relatives à la Société

Le périmètre de consolidation est passé de 9 à 10 sociétés sous contrôle exclusif.

Le groupe s'est trouvé étendu à la SARL IMMO BOISSET, créée en juillet 2015 avec prise de participation par la SA MOULINVEST pour 100% et consolidée pour la première fois au 31 août 2015.

Mouvements de titres :

- La SA MOULINVEST a racheté 5 143 titres SCIERIE MOULIN aux minoritaires de la SAS SCIERIE MOULIN sur les 5 934 leur appartenant (soit 86.67%). Elle possède, au 31 août 2015, 117 893 titres SCIERIE MOULIN sur les 118 684 titres composant le capital, soit 99.33%.
- La SA MOULINVEST a cédé ses 4 750 titres TECHNICBOIS à la SAS SCIERIE MOULIN. L'associé minoritaire de la SARL TECHNICBOIS MOULIN a cédé ses 250 titres TECHNICBOIS à la SAS SCIERIE MOULIN.
- La SAS SCIERIE MOULIN détient, au 31 août 2015, 100% de la SARL TECHNICBOIS, soit 501 000 titres, provenant d'une part d'un achat de 5 000 titres aux anciens associés et d'autre part par l'obtention de 496 000 titres en contrepartie de l'apport partiel d'actif du 18 novembre 2014 avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014, consécutif à l'apport de la branche BOIS CONSTRUCTION de la SAS SCIERIE MOULIN à la SARL TECHNICBOIS.

5.2. Faits significatifs

5.2.1. Analyse de la performance du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 52,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2014/2015 contre 45,1 millions d'euros sur l'exercice précédent, ce qui représente une croissance totalement organique de 16,8%. Tous les pôles du Groupe participent à cette croissance.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente désormais 13,3% du chiffre d'affaires total (contre 17,1% en N-1). Cette baisse traduit notamment l'augmentation de la part relative des activités de construction de bâtiments en bois réalisées exclusivement sur le territoire national.

Le groupe poursuit la politique de développement de son pôle Bois Construction (CA +25,9%) qui s'appuie principalement sur les réalisations des sociétés TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO, qui représentent un chiffre d'affaires de 5,3 millions d'euros sur l'exercice écoulé.

L'activité Bois Energie progresse également sur l'exercice grâce à un net rebond des ventes de granulés au second semestre 2015. Alors que le premier semestre accusait un retard de 8,9% en comparaison des ventes du premier semestre 2014, les ventes de granulés augmentent de 10,3% sur l'exercice. Ce rattrapage s'explique par un décalage dans le démarrage de la saison ainsi que par un élargissement du portefeuille clients. Les ventes d'électricité issue de la cogénération sont aussi en hausse (+3,6%) bénéficiant des optimisations techniques apportées à la chaudière au cours de l'exercice précédent.

Le pôle Imprégnation connaît également une progression marquée de ses ventes dynamisées par les prises de parts de marchés auprès des grands donneurs d'ordres français sur le segment des poteaux télécoms et électrification (+14,1%) et les efforts continus pour accroître la notoriété de la gamme d'aménagement extérieur Découvert (+14,6%). Illustration de cette notoriété grandissante, les volumes de ventes de piquets destinés à l'arboriculture ont ainsi été multipliés par 2 sur la période.

Les autres activités du groupe restent globalement stables avec une légère progression (+3,5%) des ventes de bois destinés à la fabrication de palettes.

Le taux de marge brute moyen du Groupe s'établit à 47,7% au titre de l'exercice 2014-2015, en retrait par rapport à l'exercice précédent (49,4% sur l'exercice 2013-2014 et 48,1% sur le premier semestre 2015).

Le développement de l'activité témoigne d'une politique commerciale offensive visant à prendre des parts de marché auprès des grandes enseignes de la distribution sur le segment des produits sciés et des produits d'aménagement extérieur de la gamme Découvert, ainsi que du déploiement des chantiers de construction bois. Ce déploiement commercial engagé dans un contexte de relative hausse des cours des bois sur pieds, s'est accompagné d'un recul de la marge qui n'a pu être compensé par la hausse du volume d'activité du pôle bois énergie (dont le taux de marge brute s'est amélioré à ses bornes de 1,8 point) et les efforts soutenus dans le cadre de la politique d'optimisation de la productivité en 1^{ère} et 2^{nde} transformation.

Les charges externes du Groupe ont atteint 10,8 millions d'euros sur la période (20,5% du chiffre d'affaires) en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (20,1% du chiffre d'affaires 2013-2014).

La masse salariale du Groupe représente quant à elle 14,0% du chiffre d'affaires sur l'exercice écoulé contre 14,5% sur 2013-2014.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi en repli à 1,9 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le taux de marge opérationnelle représente ainsi 3,5% du CA contre 5,0% sur 2013-2014.

Le résultat financier atteint quant à lui -1,2 millions d'euros sur l'exercice 2014-2015 contre -1,05 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel correspond essentiellement à la reprise de l'écart d'acquisition négatif (badwill) constaté lors de l'entrée dans le périmètre du Groupe des sociétés France Bois Imprégnés et Scierie de Sainte Agathe en 2013 (reprise étalée linéairement sur 3 ans). Le profit exceptionnel ainsi constaté est de 2,2 millions d'euros (idem 2013-2014). Le résultat exceptionnel intègre également la constatation d'une indemnité d'assurance pour remplacement d'un équipement de production (raboteuse) de France Bois Imprégnés ayant subi un sinistre en 2015.

Le résultat Groupe consolidé ressort ainsi à 2,9 millions d'euros au 31/08/2015 et est ainsi équivalent au résultat de 2,9 millions d'euros constaté au 31/08/2014.

5.2.2. Facteurs de risque

Risques opérationnels

Le groupe estime ne pas ressentir de pression concurrentielle particulièrement forte, que ce soit pour l'activité de scierie, ou celle de production de granulés de bois. En ce qui concerne les produits sciés, la société met en œuvre une politique visant à maximiser la qualité des prestations et services apportés (rabotage, séchage) et ainsi générer davantage de valeur ajoutée pour les clients. Pour l'activité granulation, on constate une phase de normalisation progressive du marché mais la demande reste très soutenue car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts de l'énergie. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. Elle évolue sur un marché stable.

La commercialisation de mobilier de jardin et de produits d'aménagement extérieurs est une activité en développement. Le Groupe mène une politique de prospection et de référencement active tout en élargissant sa gamme afin de se démarquer de la concurrence.

Les sociétés TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO réalisent une première année de pleine activité qui confirme une notoriété croissante sur le marché de la construction bois, marché qui, s'il est encore en devenir, offre une relative résistance par rapport au repli globalement constaté sur le marché de la construction en France.

Risques de marché

Le groupe estime ne pas être exposé à des risques de non-respect de ses engagements financiers actuels, compte tenu des perspectives de rentabilité attendues dans les années futures. Il n'a pas souscrit d'instruments dérivés de couverture.

Risques environnementaux

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont également des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation préfectorale et principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9000 version 2010, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC.

Tout est mis en œuvre au sein du Groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

5.2.3. Perspectives 2016

L'exercice 2015 a été marqué par une nouvelle phase de croissance de l'ensemble des segments d'activité. Le groupe souhaite poursuivre cette croissance en 2016 tout en visant une amélioration de la rentabilité d'exploitation par :

- L'intensification des efforts engagés en matière d'optimisation et de modernisation des process industriels de 1^{ère} et 2^{nde} transformation ;
- L'adjonction de services et prestations à valeur ajoutée à la gamme des produits sciés et des produits d'aménagement extérieur Découvert (séchage, rabotage, traitement) ;
- La consolidation des activités génératrices de trésorerie (granulation, poteaux de ligne) ;
- Le développement progressif des activités de construction bois en aval de la chaîne de valeur avec TECHNICBOIS et LIFECO.

5.3. Principes et méthodes comptables

5.3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, clos au 31 août 2015, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2. Changement de méthode

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2015 sont les mêmes que ceux au 31/08/2014. Aucun changement de méthode comptable ou d'estimation comptable n'est à signaler.

5.3.3. Estimation et hypothèses

La préparation des comptes consolidés conformes au CRC 99-02 nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

5.3.4. Base de préparation des états financiers

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 31 août 2015. Toutes les sociétés ont un exercice de 12 mois, débutant le 1^{er} septembre 2014 ; sauf la société IMMO BOISSET qui a été créée fin juillet 2015 et qui n'a donc qu'un mois d'existence.

5.3.5. Principes et méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles la société MOULINVEST assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels.
- Eliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires ».

Dans les comptes consolidés arrêtés au 31/08/2013, l'entrée dans le périmètre de consolidation des deux entités rachetées par la société MOULINVEST, a conduit à effectuer leur valorisation en juste valeur et à constater l'écart d'acquisition qui en résulte, conformément aux dispositions du règlement CRC-99-02. Les réévaluations ont porté sur les stocks de produits finis, sur les immobilisations (essentiellement sur des constructions anciennes, ayant encore une valeur d'utilité) sur une provision pour dépollution et sur une provision pour licenciement.

Le groupe applique les méthodes préférentielles suivantes du règlement CRC-99-02 :

- Comptabilisation des engagements de retraite (cf § 5.3.15)
- Comptabilisation des contrats de location-financement (cf § 5.3.20)
- Comptabilisation des frais d'augmentation de capital (cf § 5.3.22)
- Prise en compte du résultat à l'avancement (cf § 5.3.10)

Ne sont pas applicables les méthodes suivantes :

- Activation des frais de développement
- Reclassement des écarts de conversion en résultat financier

5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation

Les opérations non courantes et non liées à l'exploitation normale de l'entreprise sont constatées en résultat exceptionnel.

La reprise de provision de l'écart d'acquisition négatif a été comptabilisée en profit exceptionnel, sur la ligne « Reprises sur provisions, transferts de charges ».

5.3.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

5.3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives. Lorsque des événements ou des indicateurs indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité.

Les droits de mutation et les honoraires ont été activés.

5.3.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont retenues pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture est inférieure à leur prix d'acquisition, des dépréciations sont constatées.

5.3.10. Stocks

- Evaluation des matières et marchandises :

Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat connu.

En ce qui concerne les stocks de grumes : ceux-ci sont évalués et entrés en stocks dès l'achat, c'est-à-dire au moment de la signature des conventions avec les ONF et les particuliers. Compte tenu de la nature particulière des achats qui ne peuvent être évalués à une valeur réelle que lors de la coupe, il arrive qu'à posteriori, lorsque les bois sont coupés, le cubage réel soit différent des cubages entrés en stock. Le stock et les dettes fournisseurs corrélatives sont alors réajustés. Cela n'a pas d'incidence sur le résultat, mais peut influencer sur le niveau des stocks et des dettes fournisseurs.

- Evaluation des produits finis :

Les produits finis de sciages sont évalués au prix de vente, moins une décote correspondant aux frais de commercialisation.

- Dépréciation des stocks :

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée le cas échéant si la valeur actuelle (de réalisation) devient inférieure au coût de production. Des dépréciations ont été constatées (cf § 5.5.3).

- Valorisation des contrats à long terme :

La méthode à l'avancement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats. La méthode à l'avancement porte sur tous les contrats en cours.

Le résultat est constaté à l'avancement en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement. Le pourcentage d'avancement retenu est le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date d'arrêt et le total des coûts d'exécution du contrat.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison, sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, est constatée immédiatement.

5.3.11. Créances et dettes

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont valorisées au taux de change constaté à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion, par rapport aux montants précédemment comptabilisés en euros, sont comptabilisées en écarts de conversion actifs ou passifs. Le cas échéant, les pertes de change latentes font l'objet de provisions.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés de non recouvrabilité.

Dans le cadre des contrats d'affacturage, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste client en application de la réglementation comptable. Celle-ci précise que, lors du transfert de la créance, le compte « Clients » est soldé, quelles que soient les conditions prévues par la convention d'affacturage puisque la subrogation vaut transfert de propriété (C. civ. art. 1250), que l'affacturage soit avec ou sans recours.

Il en est de même pour les cessions de créances Dailly.

5.3.12. Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût d'achat.

5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

5.3.14. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements apparaissant au passif des comptes sociaux des sociétés consolidées sont virées en produits constatés d'avance, sans incidence sur la fiscalité différée.

5.3.15. Avantages du personnel

Les engagements de retraite concernent les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO CONSTRUCTION FRANCE. L'intégralité des engagements au 31/08/2015 a fait l'objet d'une provision. Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir ce risque. Le groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle. Le groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision sont les suivantes :

- départ à l'âge de 65 ans
- méthode rétrospective des droits proratisés temporis (avec progression des salaires de 1%)
- rotation lente
- taux d'actualisation : 2.09 %
- taux de cotisation patronale : application des taux moyens constatés dans chacune des sociétés consolidées.

5.3.16. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.3.17. Passifs éventuels et litiges

Si le montant ou l'échéance d'un risque ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

5.3.18. Impôts

Les impôts différés résultent des retraitements et éliminations pratiqués et de toute différence temporaire apparaissant entre résultat comptable et fiscal. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable (prise en résultat des différences temporaires). Ils ont été calculés au taux de 33.33%, la prise en compte d'un échéancier de reversement n'ayant pas d'impact significatif.

En application du CRC 99.02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2011 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que chaque filiale (SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2013 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE. La convention signée stipule que chaque filiale (France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2014 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et TECHNICBOIS MOULIN. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Le groupe fiscal existant a dégagé un bénéfice fiscal de 294 K€.

5.3.19. Reconnaissance des produits

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent aux règles suivantes : la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits. Des PQFA (Primes Quantitatives de Fin d'Année) sont versées à certains clients selon des conventions signées avec eux sur la base de volumes traités en année civile. Au 31 août, il est fait une estimation des primes qui seront dues au 31 décembre sur la base de l'année civile en fonction des volumes déjà connus et à venir. Des avoirs à établir sont comptabilisés au prorata temporis des 8 mois écoulés.

5.3.20. Contrat de location et crédits baux

Un grand nombre de biens, matériels techniques notamment, sont financés par crédit-bail ou location longue durée. Ceux-ci ont été retraités pour faire apparaître à l'actif la valeur brute des immobilisations ainsi financées et les amortissements calculés sur une durée probable d'utilisation, et au passif les emprunts qui auraient été souscrits pour financer les investissements.

5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts

Les coûts des emprunts et des dettes portant intérêts sont constatés selon les dispositions du plan comptable général en charges financières.

5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission

En application du CRC 99.02, les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour leur montant net d'impôt.

5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Au 31 août 2015, la société MOULINVEST détient, dans le cadre d'un contrat de liquidité, 7 532 de ses propres actions. Elle détient également, dans le cadre d'un contrat de rachat d'actions, 20 622 de ses propres actions.

Les cessions de l'exercice ont dégagé des plus et moins-values : il en résulte un boni net de 0.3 K€.

Ces opérations sont imputées, dans les comptes consolidés, sur les capitaux propres du groupe, pour un montant net d'impôt de 211 K€.

5.3.24. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social, hors titres d'autocontrôle (avis n°27 mai 1993 de l'OEC).

5.4. Périmètre de consolidation

5.4.1. Liste des sociétés consolidées

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Prise de participations
SAS SCIERIE MOULIN	99.33%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière
SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	100%	Globale	564503043	Scierie et traitement de bois
SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE	100%	Globale	332813229	Scierie et rabotage du bois
SARL LIFECO CONSTRUCTION FRANCE	66.67%	Globale	803776251	Construction bois
SARL TECHNICBOIS MOULIN	100%	Globale	803776558	Production et vente composants bois
SARL IMMO BOISSET	100%	Globale	812756815	Gestion immobilière

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par Moulinvest S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (Capital restant dû au 31/08/2015 : 2 639 542 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation. L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

5.4.2. Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation est modifié depuis le dernier exercice clos le 31 août 2014 avec l'entrée d'une nouvelle filiale détenue à 100% le 22 juillet 2015 : la SARL IMMO BOISSET. L'incidence sur les comptes consolidés étant négligeable, aucune information proforma n'est nécessaire.

En date du 18 novembre 2014 a eu lieu un apport partiel d'actif de la SAS SCIERIE MOULIN à la SARL TECHNICBOIS avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014. La SAS SCIERIE MOULIN a acheté 5 000 titres TECHNICBOIS aux anciens associés de la SARL TECHNICBOIS pour 5 000 euros et a reçu en contrepartie de l'apport partiel d'actif (branche BOIS CONSTRUCTION) 496 000 titres de la SARL TECHNICBOIS pour une valeur de 496 000 euros. La SAS SCIERIE MOULIN détient donc 501 000 titres du capital de la SARL TECHNICBOIS pour une valeur de 501 000 euros, soit 100%.

La SA MOULINVEST a racheté 5 143 titres SCIERIE MOULIN aux minoritaires de la SAS SCIERIE MOULIN sur les 5 934 leur appartenant (soit 86.67%). Elle possède, au 31 août 2015, 117 893 titres SCIERIE MOULIN sur les 118 684 titres composant le capital, soit 99.33%.

5.5. Bilan

5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Rubriques	Début exercice	Acquisition	Cession	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Frais d'établissement						0
Frais de recherche		5	5			0
Concessions, Brevets	337	30	4			363
Fonds commercial						0
Autres immo incorporelles						0
IMMO INCORPORELLES	337	35	9	0	0	363
Terrains	5 544	524				6 068
Constructions	11 616	42	38		92	11 712
Installations techniques	44 117	806	1 968		1 373	44 328
Autres immo corporelles	2 053	297	137		146	2 359
Immo en cours	968	303	186		-724	361
Avances et acomptes	109	7			-109	7
IMMO CORPORELLES	64 407	1 979	2 329	0	778	64 835
Titres participation						0
Titres des sociétés M.E.						0
Créances sur participations						0
Autres titres immo	34	11				45
Prêts	150	8	3			155
Autres immo financières	86	263	164		-19	166
IMMO FINANCIERES	270	282	167	0	-19	366
TOTAL	65 014	2 296	2 505	0	759	65 564

Les principaux investissements réalisés l'ont été par la société MOULIN BOIS ENERGIE : il s'agit notamment d'une plateforme logistique devant l'usine (228 k€) Le reste des investissements est essentiellement de l'investissement de maintien et de renouvellement récurrent.

Les biens inscrits dans les immobilisations, qui font l'objet de contrats de location-financement, ont une valeur brute totale de 17 298 K€.

Ils correspondent essentiellement à des installations techniques. Leurs modalités de dépréciation sont identiques à celles des autres immobilisations, leur valeur nette comptable s'élève à 7 556 K€.

(Dans le paragraphe 5.8.2.2, les investissements sont présentés par secteur d'activité.)

5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations

Durées d'amortissement

Nature	Durée
Immobilisations incorporelles : logiciels	1 an
Constructions	10 - 30 ans
Agencements, installations	8 - 20 ans
Matériel et outillage	2 - 10 ans
Matériel de transport	2 - 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 - 10 ans

Variations des amortissements

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Frais d'établissement						0
Frais de recherche						0
Concessions, Brevets	257	46	3			300
Fonds commercial						0
Autres immo incorporelles						0
IMMO INCORPORELLES	257	46	3	0	0	300
Terrains	841	281				1 122
Constructions	4 465	501	37			4 929
Installations techniques	20 962	3 246	1 215		-205	22 788
Autres immo corporelles	685	338	89			934
Immo en cours						0
IMMO CORPORELLES	26 953	4 366	1 341	0	-205	29 773
TOTAL	27 210	4 412	1 344	0	-205	30 073

Variations des provisions sur immobilisations

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Provisions sur titres de participation						0
Provisions sur autres immobilisations financières	3					3
TOTAL	3	0	0	0	0	3

5.5.3. Stocks et en-cours

STOCK 31/08/2015	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	9 114	13	9 101
Encours de biens	99		99
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	5 524	31	5 493
Marchandises	97		97
TOTAL	14 834	44	14 790

STOCK 31/08/2014	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	9 147	6	9 141
Encours de biens	130		130
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	5 242	29	5 213
Marchandises	28		28
TOTAL	14 547	35	14 512

5.5.4. Créances clients et autres créances

AU 31/08/2015	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
Prêts	155	3	152
Avances et acomptes versés	10	10	
Créances clients	5 366	5 056	310
Actif d'impôt différé	170	170	
Autres créances	2 300	2 168	132
Charges constatées d'avance	405	405	
TOTAL	8 406	7 812	594

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation de 299 K€ au 31/08/2015.

A compter de cet exercice, la scierie MOULIN a souscrit un contrat d'affacturage pour financer une partie de son encours clients. Le fonds de garantie minimum de 80 K€ a fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisations financières, alors que le fonds de garantie variable, après chaque cession au factor, a fait l'objet d'une comptabilisation en « autres créances », pour 366 K€.

Les créances cédées au factor sont comptabilisées en moins du poste clients (Cf principe évoqué § 5.3.11) Elles s'élevaient au 31/08/2015 à 2 459 K€. Il existe en outre des comptes de réserves en trésorerie à l'actif du bilan pour un montant de 326 k€.

Le solde net financé dans le cadre de ce contrat d'affacturage s'élève donc à un montant de 1 686 k€.

Dans la société FBI, des créances sont cédées en Loi Dailly. Le montant de l'avance au 31/08/2015 s'élève à 489 K€.

AU 31/08/2014	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
Prêts	150	3	147
Avances et acomptes versés	4	4	
Créances clients	6 702	6 702	
Actif d'impôt différé	171	171	
Autres créances	1 062	1 062	
Charges constatées d'avance	296	296	
TOTAL	8 385	8 238	147

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation de 220 K€ au 31/08/2014.

5.5.5. Actifs financiers

- Au 31/08/2015 :

Les placements à court terme sont composés de comptes à terme :
SG COMPTE A TERME : 121 K€

- Au 31/08/2014 :

Les placements sont composés de SICAV :
SG MONETAIRE PLUS : 29 K€

5.5.6. Trésorerie et équivalents trésorerie

La marge brute d'autofinancement dégagée est de 4 896 K€. Pour plus de détails, se reporter au paragraphe 5.2.1 (Analyse Performance du groupe).

Le besoin en fond de roulement progresse de 448 K€.

Afin de pérenniser le financement de la croissance du pôle Bois Construction, le groupe Moulinvest a opté fin 2014 pour la mise en place d'un contrat d'affacturage par cession de balance au niveau de sa filiale Scierie Moulin. Ce mode de financement vient compléter le panel de solutions déjà en place au niveau du groupe et apporte la souplesse nécessaire à la maîtrise du besoin en fonds de roulement.

Par conséquent les flux de trésorerie générés par l'activité sont positifs de 4 448 K€.

Les flux liés aux investissements sont négatifs de 1 257 K€ : les investissements se sont élevés à 2 234 K€ et les cessions d'immobilisations à 1 194 K€.

Nous avons fait précédemment état, suite à la survenance d'un sinistre incendie sur un silo de stockage chez France Bois Imprégnés, d'un accord formalisé en date du 28 avril 2014 avec la Compagnie d'Assurances au titre des frais supplémentaires destinés à éviter une perte d'exploitation. Le montant de l'indemnité transactionnelle qui s'élevait à 550 K€ a été intégralement consacré à l'acquisition d'une nouvelle raboteuse, principal investissement constaté au 1^{er} semestre 2014-2015.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 4 077 K€. De nouveaux emprunts ont été souscrits pour 681 K€.

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces flux, le groupe a vu sa trésorerie diminuer de 205 K€.

5.5.7. Capital et informations sur le capital

Composition du capital social

	EX. 31/08/2015	EX. 31/08/2014
Nombre de titres à l'ouverture	3 075 338	3 075 338
Augmentation de capital		
Diminution de capital	0	0
Nombre de titres à la clôture	3 075 338	3 075 338

La société détient 28 154 actions propres à la clôture. La valeur nominale des titres est de 1.20 €.

5.5.8. Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

AU 31/08/2015	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	15 112	2 652	9 894	2 566
Emprunts en crédit-bail	5 642	1 461	4 027	154
Emprunts et dettes financières divers	5	5		
TOTAL	20 759	4 118	13 921	2 720

AU 31/08/2015	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	1 573	1 573		
TOTAL	1 573	1 573	0	0

Au 31/08/2015	Garanties	Non Garanties	Total
Emprunt Auxifip taux fixe	4 878		4 878
Autres emprunts à taux fixe	9 631	603	10 234
Autres emprunts à taux variable	0	0	0
Dettes financières auprès des établissements de crédit	14 509	603	15 112
Dettes financières des contrats de crédit-bail	5 642		5 642
Autres dettes financières		5	5

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées en totalité d'emprunts à taux fixe.

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 59.60 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 12 460 / 20 907 = 59.60 %, contre 79.95% au 31/08/2014).

L'acte de prêt signé le 23 octobre 2013 relatif à l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE est assorti d'engagements financiers matérialisés par des ratios prudentiels (« ratio de levier », « ratio de Gearing ») qui entrent en application à compter de la publication des comptes consolidés du Groupe Moulinvest pour l'exercice clos le 31 août 2014.

Les ratios sont respectés au 31/08/2015 :

- Le Ratio de levier tel que défini à l'Article « DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU CLIENT / Engagements financiers » du contrat, testé tous les ans, sur une base annuelle s'élève à 3,234 ; et est à un niveau inférieur à : 3,5 ;
- Le Ratio de Gearing tel que défini à l'Article « DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU CLIENT / Engagements financiers » du contrat, testé tous les ans, sur une base annuelle s'élève à 1,004 ; et est à un niveau inférieur à : 1,5 ;
- Le montant cumulé des cessions d'actifs réalisées au cours de l'exercice tel que défini à l'article « DECLARATION ET ENGAGEMENTS DU CLIENT – Engagements de ne pas faire » du contrat s'élevait à 999 600 euros en valeur nette comptable ; et était à un niveau inférieur à 10% de la valeur brute de son actif immobilisé.

AU 31/08/2014	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	17 158	2 731	9 929	4 498
Emprunts en crédit-bail	6 090	1 328	3 969	793
Emprunts et dettes financières divers	7	7		
TOTAL	23 255	4 066	13 898	5 291

AU 31/08/2014	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	665	665		
TOTAL	665	665	0	0

Au 31/08/2014	Garanties	Non Garanties	Total
Emprunt Auxifip taux fixe	6 040		6 040
Autres emprunts à taux fixe	10 215	903	11 118
Autres emprunts à taux variable	0	0	0
Dettes financières auprès des établissements de crédit	16 255	903	17 158
Dettes financières des contrats de crédit-bail	6 090		6 090
Autres dettes financières	7		7

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées en totalité d'emprunts à taux fixe.

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 79.95 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 14 427 / 18 045 = 79.95 %, contre 84.41 % au 31/08/2013).

5.5.9. Provision pour engagement de retraite et autres provisions

	31/08/2014	Variation périmètre	Virement	Dotations	Reprises	31/08/2015
Provision pour litiges	110			94	79	125
Provisions pour risque et charge y compris pour pension	1 268			38	168	1 138
Passif d'impôt différé	614			147		761
Ecart d'acquisition négatif	3 234				2 156	1 078
TOTAL	5 226	0	0	279	2 403	3 102

Les sociétés soumises à des engagements de retraite sont MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, France BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO CONSTRUCTION FRANCE. L'intégralité des engagements au 31/08/2015 a fait l'objet d'une provision.

Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir cet engagement.

Une provision a été constituée dans les comptes de la société France BOIS IMPREGNES au 31/08/2014 pour 143 K€ afin de faire réaliser des travaux de désamiantage d'une toiture suite à un sinistre incendie survenu en février 2014 sur un silo de stockage de sciure sèche sur le site de Boisset-Lès-Montrond et ayant endommagé le bâtiment adjacent. Les conséquences financières de ce sinistre sont prises en charge par la compagnie d'assurance et la société a pris les dispositions nécessaires en phase avec la réglementation. La provision a été reprise en totalité sur l'exercice, les travaux ayant été réalisés.

5.5.10. Litiges et passifs éventuels

La SCIERIE MOULIN a fait l'objet d'un contrôle fiscal lors de l'exercice clos au 31/08/2012. Les conséquences financières du contrôle ont fait l'objet au 31/08/2012, par prudence, de la constitution d'une provision pour impôts d'un montant de 47 k€ qui a été maintenue au 31/08/2014, compte tenu de la contestation en cours. La SCIERIE MOULIN a depuis obtenu gain de cause dans le litige qui l'opposait à l'administration fiscale. La provision a donc été reprise.

5.5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Le montant particulièrement significatif des dettes fournisseurs à la clôture s'explique par le cadre contractuel liant le groupe Moulinvest à ses fournisseurs de bois. L'accord entre les deux parties prévoit un paiement au fur et à mesure de la consommation des bois achetés sur pied.

Ainsi le processus de comptabilisation des achats de grumes est le suivant :

- Lors de la signature d'une convention d'achat avec les ONF (Offices Nationaux des Forêts), le montant prévu dans la convention est comptabilisé en achats, car la scierie MOULIN en devient propriétaire à cet instant. Cependant, la scierie ne paye les achats qu'au fur et à mesure de leur utilisation (au moment du sciage). Cela peut générer des délais de paiement de plus d'un an, entre le moment où le bois est acheté et celui où il est payé.
- Pour des achats à des particuliers, les délais de paiement sont de 90 jours au maximum.

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des subventions d'investissement obtenues par les sociétés SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, IMMOBILIER DE VILLE et France BOIS IMPREGNES.

AU 31/08/2015	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Avances et acomptes sur commande	124	124		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 460	8 460		
Dettes sur immobilisations	466	349	117	
Dettes fiscales et sociales	2 025	2 025		
Autres dettes	601	601		
Produits constatés d'avance	2 180	2 180		
TOTAL	13 856	13 739	117	0

AU 31/08/2014	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Avances et acomptes sur commande	64	64		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 804	8 804		
Dettes sur immobilisations	405	405		
Dettes fiscales et sociales	2 300	2 300		
Autres dettes	272	272		
Produits constatés d'avance	2 369	2 369		
TOTAL	14 214	14 214	0	0

5.6. Compte de résultat

5.6.1. Résultat d'exploitation

Le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de la performance § 5.2.1

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités est faite dans le paragraphe 5.8.2.1

5.6.2. Résultat financier

PRODUITS FINANCIERS	31/08/2015	31/08/2014
Revenus des participations		
Revenus de placements		1
Escomptes obtenus	12	29
Produits de cession		
Ecart de conversion		
Reprises sur provisions pour dépréciation des VMP		132
Gains de change		
Autres produits financiers		1
TOTAL	12	163

Les nombreux financements par crédits baux ont été retraités pour faire apparaître la charge financière supportée par le groupe. Ils sont distingués des intérêts des emprunts réels dans le tableau ci-dessous.

CHARGES FINANCIERES	31/08/2015	31/08/2014
Intérêts bancaires	772	894
Intérêts sur crédit bail	344	250
Escomptes accordés	83	75
Pertes de change		1
Charges nettes sur cession VMP		
Dotations financières		
Autres charges financières		
TOTAL	1 199	1 220

5.6.3. Détail des charges et produits exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/08/2015	31/08/2014
Produits de cessions d'immobilisations	1 037	425
Quote-part de subvention	271	252
Autres opérations en capital		
Ecart d'acquisition	2 156	2 156
Profit sur report d'impôt		
Reprises sur provisions	231	84
Indemnité d'assurance	311	238
Produits divers (Régularisations diverses et produits sur exercices antérieurs)	33	86
TOTAL	4 039	3 241

L'écart d'évaluation résulte de la valorisation à la juste valeur dans l'entrée dans le périmètre de consolidation, de certains éléments d'actif et de passifs apportés. Les appréciations à la juste valeur ont portés essentiellement sur le patrimoine immobilier, les stocks de produits finis, les provisions pour dépollution et la prise en compte des coûts de licenciements consécutifs au rachat de France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINT AGATHE. L'écart d'acquisition constaté est de 5 511 k€ pour France Bois Imprégnés et 956 k€ pour la Scierie Sainte Agathe. Il a été choisi d'amortir ces 2 écarts sur une durée de 3 ans. L'impact sur le résultat exceptionnel au 31/08/2015 est de 2 156 k€.

La société France Bois Imprégnés a subi un sinistre incendie sur sa raboteuse le 28/05/15. Seul le matériel a été touché et l'ensemble des mesures destinées à limiter les éventuelles conséquences sur l'activité ont été prises (notamment l'installation d'une machine de remplacement). Le matériel est assuré en valeur à neuf et la société bénéficie également d'une garantie perte d'exploitation. Un accord a été formalisé en date du 09/10/2015 avec la Compagnie d'Assurances au titre de l'indemnité dommage matériel, vétusté déduite, pour un montant de 764 k€ (compris dans les produits de cession d'immobilisations).

CHARGES EXCEPTIONNELLES	31/08/2015	31/08/2014
Cession d'immobilisations	1 169	783
Ecart d'acquisition		
Perte sur report d'impôt		59
Malis sur cession d'action		
Dotations aux provisions pour risques	74	166
Dotations aux provisions pour litiges		
Coût de désamiantage et de dépollution	143	70
Rappels suite à contrôle fiscal et social	22	96
Indemnité de licenciement		
Pénalités	7	3
Charges diverses (Régularisations diverses et charges sur exercices antérieurs)	145	25
TOTAL	1 560	1 202

5.7. Autres informations

5.7.1. Effectif du groupe

	31/08/2015	%	31/08/2014	%
Cadres	29	16%	26	16%
A. M. et techniciens	22	12%	19	12%
Employés	29	16%	22	14%
Ouvriers	99	55%	94	58%
TOTAL	179	100%	161	100%

5.7.2. Impôts

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (K€)

L'impôt sur le bénéfice au compte de résultat comprend :

Ventilation	31/08/2015	31/08/2014
Impôts courants	98	59
Impôts différés	148	199
TOTAL	246	258

Rapprochement entre charge d'impôt théorique et effective :

Ce rapprochement se présente de la façon suivante:

Montant de la différence	31/08/2015	31/08/2014
Résultat avant impôt	3 119	3 245
Taux normal d'impôt en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique (A)	1 040	1 082
Impôt réel (B)	246	258
Différence à expliquer (A-B)	794	824

Eléments de rapprochement	31/08/2015	31/08/2014
Amortissement des écarts d'acquisition	706	719
Effets des différences de taux d'imposition		
Effets de la variation du taux (report variable)		
Résultats taxés aux taux réduits		
Pertes fiscales (antérieures ou exercice)		-279
Dif. Permanentes résultat comptable/imposable	87	94
Dif. temporaires résultat comptable/imposable		
Impact intégration fiscale		290
Crédits d'impôts	1	
Autres		
Montant rapproché	794	824

5.7.3. Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social.

Le résultat par action de base est le même que le résultat par action dilué.

RESULTAT PAR ACTION = 2 909 911 € / 3 047 184 = 0.954951 €

5.7.4. Parties liées

La SCI MARINE BIS est propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction à la SARL IMMOBILIER DE VILLE. Celle-ci a édifié un bâtiment dans lequel MOULIN BOIS ENERGIE a installé, pour exercer ses activités, les machines et la chaîne de fabrication des granulés de bois dans lesquelles elle a investi. La charge de loyer correspondante est de 45 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 31 août 2015, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS s'élevant quant à elle à 84 K€.

La SCI MARINE BIS est également propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction à la SCIERIE MOULIN, sur laquelle cette dernière a édifié une plate-forme de stockage. La charge de loyer correspondante est de 46 K€ dans la SCIERIE MOULIN au 31 août 2015, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS s'élevant quant à elle à 55 K€.

5.7.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires provisionnés pour les comptes au 31 août 2015 au titre de la mission de contrôle légal des comptes s'élève respectivement à :

SA MOULINVEST (dont revue des sociétés IMMOBILIER DE VILLE, SCI DE VILLE, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO CONSTRUCTION FRANCE) : 70 276 € HT

SAS SCIERIE MOULIN : 16 651 € HT

SAS MOULIN BOIS ENERGIE : 5 656 € HT

SAS FRANCE BOIS IMPREGNES : 15 000 € HT

5.7.6. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction rémunérés dans le groupe consolidé sont le président de la SA MOULINVEST et les directeurs généraux de la SA MOULINVEST et de la SAS SCIERIE MOULIN.

Le total des rémunérations versé à ces organes s'élève à 321 300 € bruts.

5.7.7. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement constaté en charge n'a pas été isolé au 31/08/2015.

5.7.8. Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Aucun évènement postérieur à la date de clôture n'est à signaler.

5.7.9. Ecart d'acquisition

- Ecart d'acquisition sur le rachat de France BOIS IMPREGNES et SCIERIE STE AGATHE :

Le rachat des sociétés France BOIS IMPREGNES et SCIERIE STE AGATHE durant l'exercice clos le 31/08/2013, a généré la constatation d'un écart d'acquisition.

Les capitaux propres au 28/02/2013 ont fait l'objet des retraitements de consolidation suivants : annulation des amortissements dérogatoires, activation des crédits baux et annulation d'une valeur de fonds de commerce.

Il a ensuite été procédé à des évaluations en juste valeur des constructions et des stocks. Des charges directement liées à l'acquisition ont été déduites. L'impact de fiscalité différée a été pris en compte.

Il en est résulté des capitaux propres retraités, avec lesquels l'écart global a été calculé.

Il a été décidé, compte tenu des perspectives de développement attendues des 2 entités rachetées, de reprendre la provision pour acquisition des titres, sur une durée de 3 ans.

Les écarts d'acquisition constatés sont les suivants :

France BOIS IMPREGNES :

Ecarts d'évaluation sur les constructions	459 K€
Ecarts d'évaluation sur les stocks	1 132 K€
Déduction des coûts de licenciement induits par le rachat	- 168 K€
Déduction de la provision pour dépollution	- 293 K€
Impôts différés sur les écarts	- 375 K€
Soit un écart total net de	<u>754 K€</u>

Calcul de l'écart d'acquisition :

Capitaux propres au jour de l'acquisition	8 327 K€
Retraitements et réévaluations	753 K€
Soit des capitaux propres retraités de	9 080 K€
Pour un prix d'achat (frais compris) de	3 569 K€
ECART D'ACQUISITION SUR FRANCE BOIS IMPREGNES	<u>5 511 K€</u>

SCIERIE STE AGATHE :

Ecart d'évaluation sur les constructions	130 K€
Ecart d'évaluation sur les stocks	2 K€
Impôts différés sur les écarts	- 44 K€
Soit un écart total net de	<u>88 K€</u>

Calcul de l'écart d'acquisition :

Capitaux propres au jour de l'acquisition	1 450 K€
Retraitements et réévaluations	88 K€
Soit des capitaux propres retraités de	1 538 K€
Pour un prix d'achat (frais compris) de	581 K€
ECART D'ACQUISITION SUR SCIERIE STE AGATHE	<u>957 K€</u>

ECART D'ACQUISITION TOTAL AVANT REPRISE

France BOIS IMPREGNES	5 511 K€
SCIERIE STE AGATHE	957 K€
ECART TOTAL	<u>6 468 K€</u>
Reprise prorata temporis de l'écart sur 3 ans	- 1 078 K€
Soit un écart d'acquisition net au bilan du 31/08/2013 de	<u>5 390 K€</u>
Reprise prorata temporis de l'écart sur 3 ans	- 2 156 K€
Soit un écart d'acquisition net au bilan du 31/08/2014 de	<u>3 234 K€</u>
Reprise prorata temporis de l'écart sur 3 ans	- 2 156 K€
Soit un écart d'acquisition net au bilan du 31/08/2015 de	<u>1 078 K€</u>

La période de reprise de la provision pour écart d'acquisition sur l'exercice clos le 31/08/2015 étant de 12 mois, il en résulte une reprise de provision de 2 156 K€.

- Ecart d'acquisition sur le rachat par MOULINVEST d'actions de la SCIERIE MOULIN :

Le rachat d'actions de la SCIERIE MOULIN durant l'exercice clos le 31/8/2015 a généré la constatation d'un écart d'acquisition, égal à la différence entre le prix d'achat des actions et la quote part de capitaux propres détenue.

L'écart global constaté d'un montant de 37 K€ a été amorti en totalité sur cet exercice.

5.7.10. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie.

L'incidence de l'achat réalisé sur l'exercice clos le 31/08/2013 des sociétés France BOIS IMPREGNES et SCIERIE STE AGATHE a encore eu un impact sur la trésorerie du groupe sur l'exercice clos le 31/08/2015 :

Le financement du solde du prix d'acquisition des sociétés France BOIS IMPREGNES et SCIERIE SAINTE AGATHE a été finalisé et intégralement débloqué en date du 23/10/2013. Le solde du prix d'acquisition représentant 2.1 millions d'euros, sur un prix de 4.1 millions d'euros, a été financé par la souscription d'emprunts auprès d'un pool de 3 banques partenaires sur une durée de 7 ans. Le premier versement de 2 millions d'euros réalisé le 18 avril 2013 avait été financé sur fonds propres. Des covenants bancaires ont été signés et sont à respecter pendant la durée de l'emprunt.

5.8. Information sectorielle

5.8.1. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€)

	31/08/2015	%	31/08/2014	%
France	45 686	86,72%	37 384	82,88%
Europe	5 492	10,42%	5 569	12,35%
Amérique	244	0,46%	285	0,63%
Asie	33	0,06%	80	0,18%
Afrique	1 227	2,33%	1 787	3,96%
TOTAL	52 682	100%	45 105	100%

5.8.2. Segmentation par secteur d'activité (K€)

5.8.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité

	31/08/2015	%	31/08/2014	%
BOIS CONSTRUCTION	23 936	45,43%	19 021	42,17%
BOIS ENERGIE				
Cogénération	4 214	8,00%	4 067	9,02%
Granulation	8 548	16,23%	7 751	17,18%
IMPREGNATION				
Poteaux	7 319	13,89%	6 417	14,23%
Décovert	6 222	11,81%	5 431	12,04%
AUTRES	2 443	4,64%	2 418	5,36%
(Dont Bois palettes)			1 812	
TOTAL	52 682	100%	45 105	100%

5.8.2.2. Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité

	31/08/2015	%	31/08/2014	%
BOIS CONSTRUCTION	30 764	46,92%	30 719	47,25%
BOIS ENERGIE				
Cogénération	12 506	19,07%	12 413	19,09%
Granulation	8 015	12,22%	7 701	11,84%
IMPREGNATION	10 995	16,77%	12 407	19,08%
MASSIF BOIS	1 370	2,09%		0,00%
AUTRES	1 914	2,92%	1 777	2,73%
TOTAL	65 564	100%	65 017	100%

Parmi ces immobilisations, celles qui sont réalisés sur des terrains pris en bail à construction auprès de la SCI Marine Bis (société hors groupe), sont les suivantes :

- Par la société IMMOBILIER DE VILLE : 4 745 K€ de valeur brute et 3 542 K€ de valeur nette comptable.
- Par la scierie MOULIN : 148 K€ de valeur brute et 109 K€ de valeur nette comptable.

5.8.3. Ventilation du résultat par zone géographique (K€)

Le système d'information de la société ne permet actuellement pas de déterminer un résultat par zone géographique.

5.9. Engagements hors bilan

5.9.1. Droit individuel à la formation

Ce droit ayant été remplacé par le Compte Personnel de Formation depuis le 1^{er} janvier 2015, cette information n'est plus fournie.

5.9.2. Engagements financiers donnés et reçus

- Engagements donnés

Moulinvest S.A.

Caution solidaire : emprunt AUXIFIP/OSEO souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE 8 900 000 €
Concernant cet emprunt, la SA MOULINVEST s'est engagée à maintenir sa participation dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE jusqu'au terme du contrat.

La SA MOULINVEST a en outre autorisé l'affectation en nantissement de l'intégralité des actions qu'elle détient dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE au profit d'AUXIFIP et OSEO.

Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 200 000 €, en principal et accessoires	195 439 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès du CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE à hauteur de 330 000 €, en principal et accessoires	
Le montant de la caution porte sur 50% de l'emprunt	108 783 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès du CREDIT COOPERATIF à hauteur de 750 000 €, en principal et accessoires	538 215 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 600 000 €, en principal et accessoires	414 088 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la CAISSE D'EPARGNE à hauteur de 710 000 €, en principal et accessoires	557 491 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 500 000 €, en principal et accessoires	378 910 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 163 000 €, en principal et accessoires	168 062 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise	1 000 000 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMOBILIER DE VILLE auprès du CREDIT LYONNAIS et de la SOCIETE GENERALE (initial : 645 000 €)	344 942 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 350 000 €, en principal et accessoires	271 317 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la BNP PARIBAS à hauteur de 350 000 €, en principal et accessoires	279 046 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 55 000 €, en principal et accessoires	30 992 €
Caution solidaire : crédit-bail souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 387 704 € (loyers TTC et option d'achat TTC)	332 823 €
Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 100 000 €, en principal et accessoires	
Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par LIFECO auprès du CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE à hauteur de 100 000 €, en principal et accessoires	
Le montant de la caution porte sur 50% de l'autorisation de découvert en principal, soit 50 000 €.	
Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par LIFECO auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 350 000 €, en principal et accessoires	
Caution : garantie autonome sur ligne de crédit souscrite par LIFECO auprès d'ATRADIUS à hauteur de 1 000 000 € Blocage du compte courant MOULINVEST chez SCIERIE MOULIN, en garantie du financement d'un parc à grumes en co-baillage consenti par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, la Banque Rhône-Alpes, la Caisse d'Epargne et la Banque Populaire Rives de Paris	1 000 000 €

Engagement de paiement et de poursuite de location par MOULINVEST pour le compte de la SCIERIE MOULIN : financement en crédit-bail en co-baillage pour un montant de 725 081 € HT (valeur initiale : 616 613 € HT) consenti par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (ARKEA Crédit-Bail) et la Caisse d'Épargne (Natixis Lease). Les loyers restants à courir s'élèvent à 500 651 € (plus la valeur de rachat de 6 162 €).

Engagement de paiement et de poursuite de location par MOULINVEST pour le compte de la SCIERIE MOULIN : financement en crédit-bail en co-baillage pour un montant de 4 843 094 € HT (valeur initiale : 4 398 541 € HT) consenti par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, la Caisse d'Épargne, la Banque Rhône Alpes et la Banque Populaire Rives de Paris. Les loyers restants à courir s'élèvent à 3 504 854 € (plus la valeur de rachat de 43 986 €).

Engagement de paiement et de substitution par MOULINVEST pour le compte de la SCIERIE MOULIN : contrat de fourniture en énergie électrique signé le 9 décembre 2014 pour un montant de 56 924 € avec EDF.

Scierie Moulin S.A.S.

Nantissement du fonds de commerce à hauteur de :

- En 1^{er} rang, nantissement de 600 000 € au profit de Arkea Banque pour un emprunt d'un montant nominal de 500 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 378 910 €.
- En 5^{ème} rang, nantissement au profit de la Banque Rhône Alpes pour un emprunt d'un montant nominal de 201 250 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 85 042 €.
- 175 000 € en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, et nantissement de la souscription à 3% au capital de la société S.O.M.U.D.I.M.E.C., pour le Crédit Coopératif. Le total du capital restant dû sur l'emprunt correspondant s'élève à 43 827 €.
- 750 000 € en principal, intérêts et accessoires au profit du Crédit Coopératif. Le solde restant dû sur l'emprunt s'élève à 538 215 €.
- 710 000 € en principal au profit de la Caisse d'Épargne. Le solde restant dû sur l'emprunt s'élève à 557 491 €.

Nantissement des matériels financés à hauteur de 163 000 €, au profit de la SOCIETE GENERALE pour un emprunt d'un montant nominal de 170 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 168 062 €.

Caution solidaire : emprunt AUXIFIP/OSEO souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. 3 248 000 €
Concernant cet emprunt, la SAS MOULIN s'est engagée à maintenir sa participation dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. jusqu'au terme du contrat.
L'intégralité des actions que la SCIERIE MOULIN détient dans le capital de la société "MOULIN BOIS ENERGIE" est affectée à titre de nantissement pari passu, au profit de "AUXIFIP" et "OSEO".

Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE AUVERGE LIMOUSIN à hauteur de 150 000 EUR, en principal et accessoires.

Moulin Bois Energie S.A.S.

A titre de garanties au profit d'AUXIFIP :

- Gage sans dépossession des équipements mobiliers,
- Cession de créances professionnelles à hauteur de 4 878 027 €.

La SAS MOULIN BOIS ENERGIE a affecté en gage, au profit de la CAISSE D'ÉPARGNE AUVERGNE ET LIMOUSIN, un stock de 3 250 tonnes de granulés bois pour une valeur de 650 000 €.

Nantissement du fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour un emprunt d'un montant nominal de 200 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 195 439 €.

S.C.I. de Ville

A titre de garanties au profit de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, dans le cadre de l'emprunt de 1 600 000 € souscrit par la SCI DE VILLE :

- Privilège de prêteur de deniers pour 1 500 000 €,
- Hypothèque complémentaire de 100 000 €.

Le total du capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 1 191 426 €.

S.A.R.L. Immobilier de Ville

A titre de garanties, prises pour compte commun par la Société Générale, au profit d'un pool bancaire (Société Générale, Le Crédit Lyonnais, et HSBC), dans le cadre des emprunts de 3 473 353 € (capital restant dû au 31/08/2015 : 2 639 542 €) et 601 000 € (capital restant dû au 31/08/2015 : 344 942 €) souscrits par la SARL IMMOBILIER DE VILLE :

- Inscription d'hypothèque conventionnelle et en concurrence entre les banques, sur le droit au bail à construction et sur les constructions édifiées par la SARL IMMOBILIER DE VILLE, dans le cadre du bail à construction consenti par la SCI MARINE BIS sur une parcelle de terrain
- Affectation hypothécaire, conférée par la SCI MARINE BIS, sur le terrain lui appartenant, objet du bail à construction susvisé,
- Cession des loyers perçus (loi Dailly) de la société MOULIN BOIS ENERGIE.

France Bois Imprégnés S.A.S.

Hypothèque conventionnelle sur tènement immobilier : 250 000 € en principal, intérêts et accessoires au profit du CREDIT AGRICOLE. Le solde restant dû sur l'emprunt s'élève à 227 303 €.

Nantissement du fonds de commerce de Boisset Les Montrond à hauteur de 300 000 €, au profit de la BNP PARIBAS pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 300 000 €.

Nantissement des matériels financés à hauteur de 129 600 €, au profit de la BNP PARIBAS pour un emprunt d'un montant nominal de 152 470 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 128 643 €.

• Engagements reçus

Moulinvest S.A.

Participation en risque d'OSEO : garantie 80% sur l'emprunt OSEO de 1 500 000 € (soit 1 200 000 €).
Délégation de garantie actif-passif, délégation de contrat d'assurance homme-clé Maurice MOULIN pour 750 000 €, respect de ratios consolidés de levier et gearing, nantissement des titres de FBI et SSA : 2 100 000 € en principal au profit des trois banques (Société Générale, Crédit Agricole Loire et Haute-Loire, et BNP Paribas). Le total du capital restant dû sur les emprunts correspondants s'élève à 1 602 711 €.

Garantie BPI France : 30% de l'encours de ce même emprunt de 2 100 000 €, soit 480 813 € au 31/08/2015.

Scierie Moulin S.A.S.

Garantie OSEO à hauteur de 30%, pour un emprunt souscrit auprès du Crédit Coopératif, d'un montant nominal de 750 000 €

161 465 €

Cautions bancaires reçues par la Société Générale pour diverses opérations (notamment coupes de bois) pour 676 959 €, à titre indicatif

Cautions données par ARKEA Banque pour la Scierie Moulin

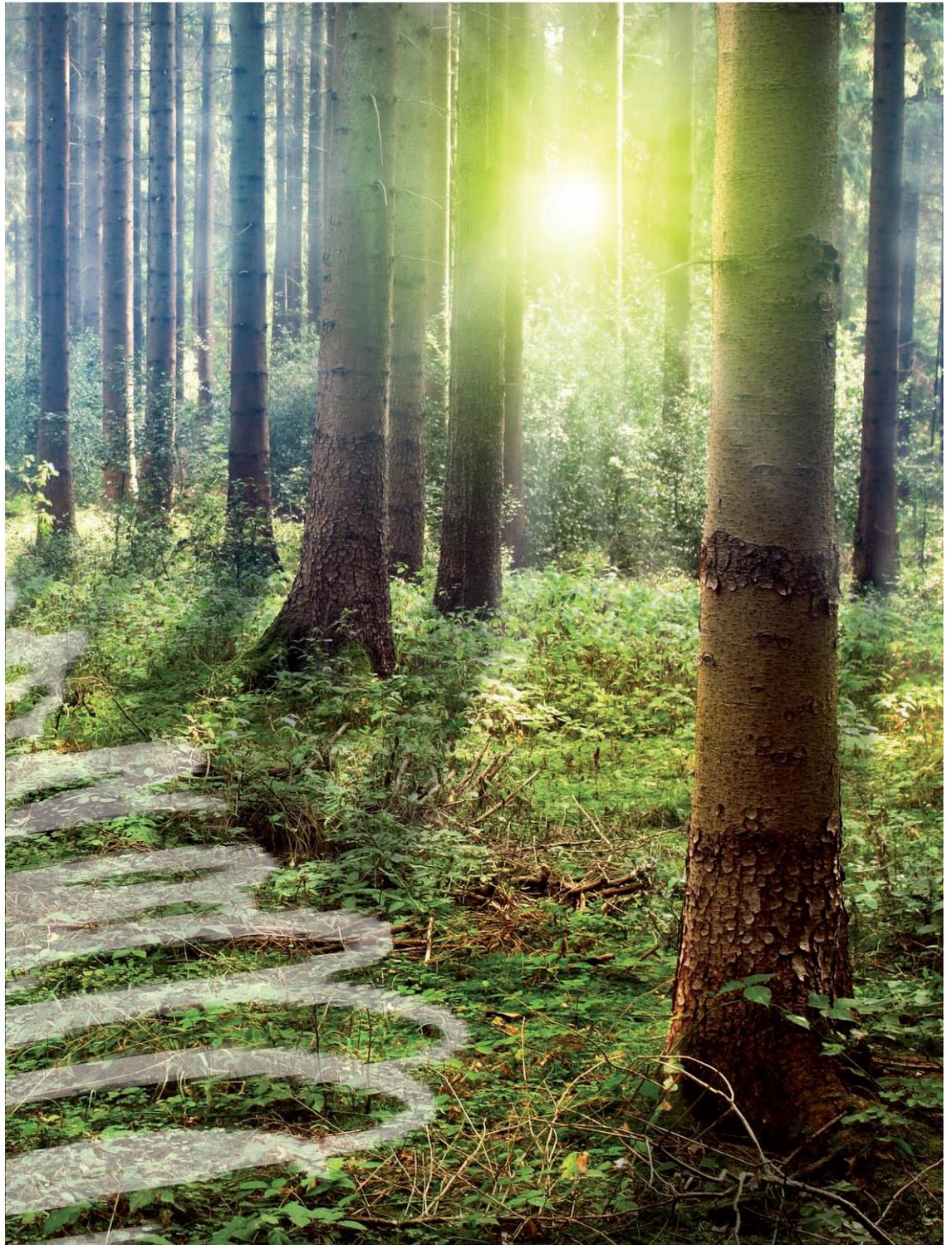
170 814 €

France Bois Imprégnés S.A.S.

Garantie donnée par Société Générale pour l'Office National des Forêts à hauteur de 110 000 €.

Cautions bancaires reçues par le Crédit Agricole Loire Haute Loire pour coupes de bois : l'encours au 31/08/2015 est de 122 731 €.

Cautions bancaires reçues par la Société Générale pour coupes de bois : l'encours au 31/08/2015 est de 92 352 €.



Z.A. de Ville
43220 DUNIERES
Tél. 04 71 61 70 02
www.moulinvest.com